



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement de contrôle intérimaire 355-2025 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que le **règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2025, modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 346-2024**, est entré en vigueur le 26 février 2026, jour de la signification de l'avis par Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales.

DONNÉ À HUNTINGDON, 24 mars 2026.

Pierre Caza
Directeur général
et greffier-trésorier

Règlement de contrôle intérimaire 355-2025 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de GODMAN CHESTER certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 16h00 le 26 jour de Mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 jour de Mars 2026.

Directeur(trice) général(e) et
greffier(ère)-trésorier(ère)